



## Aucune suppression d'emploi, aucune exclusion !

18 octobre 2011

Depuis septembre, la Direction a engagé

- le projet de sortie de l'UES et d'absorption, par Generali Italie, de Generali France Immobilier et de Generali Investments France,
- puis le projet d'évolution de la Direction Innovation et Outils (Informatique) dangereux pour les métiers et l'emploi
- et maintenant le projet faussement appelé « *emploi en province* »

Alors que des services entiers sont supprimés dans les délégations et à Saint-Denis.

Alors que la Direction a délibérément mis en danger les délégations en refusant depuis des années de remplacer les départs en retraite et en ayant de plus en plus recours à l'emploi précaire (CDD, alternants, intérimaires) et à la sous-traitance.

### La Direction tente d'opposer les salariés des délégations de province et ceux de Saint-Denis.

Dans le texte du projet « emploi Province » présenté le 11 octobre au Comité d'Entreprise, la Direction a d'ailleurs avoué la véritable logique de son plan sur les délégations : « *L'activité des sites de gestion de province étant à dominante IARD du particulier, les évolutions présentes et à venir vont, au rythme des modernisations, conduire à la contraction des effectifs* » .

**La conséquence de tous ces projets de la Direction, c'est d'abord la perte d'emploi pour des centaines de CDD et de prestataires en Ile de France comme en Province.** Au sein de Generali, il y a près de 500 CDD, en comptant les alternants, et près de 1000 prestataires qui sont les premières victimes de ces restructurations.

### Qui peut croire que la Direction s'arrêtera là si on ne la stoppe pas ?

**Une logique de contraction des effectifs !** En IARD, en Vie, dans les activités supports, en CDD, en alternance, prestataire ou en CDI, en Province, à Haussmann et à Saint Denis ... **personne n'est à l'abri.**

## Pétition

Les salariés soussignés revendiquent dans l'unité :

### Aucune suppression d'emploi, aucune exclusion ce qui implique :

- **Le maintien de toutes les activités et de tous les postes sur chacun des sites**
- **Le maintien en poste de tous les CDD avec requalification en CDI**
- **Le maintien en poste de tous les prestataires avec proposition de régularisation en CDI**
- **Le remplacement de tout départ à la retraite par une embauche en CDI**
- **Le maintien dans l'UES de toutes les sociétés, y compris les succursales françaises de Generali.**

Nom	Service	Signature